



# Les Coteaux

## AVIS PUBLIC

**EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ** par la greffière-trésorière et directrice générale de la municipalité, que le conseil municipal statuera sur ces demandes de dérogation mineure au règlement d'urbanisme présentées ci-après, lors de sa séance ordinaire qui se tiendra le mardi 21 mai 2024 à 19h30 à l'Hôtel de Ville au 65, route 338, Les Coteaux.

### **Demande de dérogation mineure numéro DM-283 :**

- Adresse : 22, route 338
- Lot 4 240 238 du cadastre du Québec

#### **Nature et effets :**

Permettre la construction d'une bordure de béton ceinturant un stationnement à 0,6 mètre de la ligne de lot latérale droite plutôt qu'à au moins 1 mètre tel que prévu à l'article 2.2.5.4.3 du règlement de zonage 19.

### **Demande de dérogation mineure numéro DM-284 :**

- Adresse : 282, rue Bazinet
- Lot 3 075 759 du cadastre du Québec

#### **Nature et effets :**

Permettre l'agrandissement du bâtiment principal en cour arrière à 5,3 mètres de la ligne de lot arrière plutôt qu'à au moins 8 mètres tel que prévu à la grille H-1 211, annexe 1 du règlement de zonage 19.

**Toute personne intéressée pourra, lors de cette séance, se faire entendre relativement à ces demandes.**

**DONNÉ** aux Coteaux, ce 3 mai deux mille vingt-quatre.

---

Pamela Nantel,  
Directrice générale et greffière-trésorière